

LE PUBLICISTE.

TRIDI 23 Brumaire, an VII.

Renfort d'une partie de la flotte russe qui a été jointe l'escadre anglaise vers Alexandrie. — Extrait d'une lettre particulière, sur la Suède. — Décision de l'affaire relative à un individu qui avoit insulté le ministre de Prusse à Hambourg. — Fin des troubles qui avoient éclaté dans les départemens réunis. — Arrestation à la trésorerie d'un individu porteur de faux bons.

AUTRICHE.

De Vienne, le 3 brumaire.

La ci-devant comtesse d'Artois, en quittant Turin, est allée grossir la cour de Milan.

On écrit de Francfort, que le général français Vandamme, dans une nouvelle visite qu'il a faite au margrave de Bade, lui a donné l'assurance que, quoique la guerre vint à se rallumer en Allemagne, la neutralité de ses états seroit respectée.

PRUSSE.

De Berlin, le 6 brumaire.

Notre gazette aulique publie les nouvelles suivantes : Une partie de la flotte russe qui a passé le quatrieme jour complémentaire le détroit des Dardanelles, a été détachée vers Alexandrie pour renforcer l'escadre anglaise.

Le dey de Tripoli s'est mis en marche pour l'Egypte avec un corps de troupes qui doit se réunir aux mamelucks.

On s'attend à voir paroitre sous peu, une déclaration de guerre de la Russie.

ALLEMAGNE.

Extrait d'une lettre d'Altona, sur la Suède.

Ce royaume présente à l'observateur le contraste frappant d'une étendue excessive de territoire & d'une très-faible population. Mais une partie de ce vaste pays est en friche, ou n'est pas susceptible de culture. La rigueur du climat & la pauvreté générale s'opposent aux améliorations, & aux entreprises qui pourroient augmenter le nombre des hommes, en augmentant la somme des subsistances. Il faudroit transformer des forêts immenses & de vastes déserts en prairies & en terres labourables. Mais il faudroit pour cela des bras & des capitaux ; l'un & l'autre manquent. D'autres obstacles physiques s'opposent aux progrès de l'industrie & du commerce. Ce pays semble destiné à rester pauvre, à moins que l'esprit de liberté n'y amène un jour l'enthousiasme, & que la bravoure naturelle de ses habitans ne les tourne aux entreprises guerrières & aux conquêtes. C'est peut-être le seul peuple qui puisse se mettre en industrie & sa richesse par le fléau de la guerre, qui dessèche presque par-tout les sources de l'union & de l'union. L'exemple de Charles XII & de Gustave Adolphe suffisent pour laisser entrevoir ce que les Suédois peuvent par les armes. Mais les folies de Charles & les conquêtes de Gustave n'ont produit aucun bien pour leur royaume, parce qu'elles n'étoient pas dirigées vers un but utile. Depuis Charles XII, la Suède n'a joui qu'un très-court intervalle, peu noble même, dans le système politique de l'Eu-

rope. En se mettant à la solde d'une puissance qui achetoit plutôt son inaction que son secours, elle a soumis à une influence étrangère non-seulement ses relations politiques au-dehors, mais même son administration intérieure. Dès-lors plus d'esprit public. Comment y en auroit-il eu, lorsqu'au lieu d'être suédois, il ne s'agissoit plus que d'être français ou russe. Dès-lors plus de vraie liberté, lorsqu'il n'y a plus d'indépendance nationale.

Il faut le dire, la dégradation nationale étoit peut-être encore plus sensible dans le mauvais gouvernement que Gustave III a renversé, gouvernement où l'autorité exécutive étoit avilie, où l'aristocratie étoit oppressive, & où le peuple n'avoit qu'un vain simulacre de liberté politique. La venalité y étoit honteuse, parce qu'elle étoit générale dans le corps représentatif de la nation, parce qu'elle y étoit sans pudeur, parce qu'elle étoit à vil prix. Tous les membres influens des états étoient soudoyés par la France ou par la Russie. Un grand nombre vendoit leurs voix au plus offrant, & le taux en étoit fort bas. Cependant au milieu de cette corruption générale, on a vu briller des hommes de courage & de vertu, qui paroissent n'être animés que par l'amour pur de leur pays, & qui sont montrés prêts à se dévouer pour défendre l'honneur & la liberté de leur patrie. A la tête de ces hommes, qui auroient honoré même les républiques de l'antiquité, on peut citer le vieux sénateur, comte de Persen. Gustave III rend t hommage à ses vertus, quoiqu'il n'y eût pas un plus redoutable ennemi de la révolution qu'il avoit opérée avec une si étrange facilité.

Gustave aimoit le bruit & la renommée. Il avoit plus de romanesque dans l'esprit que de vraie grandeur ; & il s'occupa plus de l'éclat de son regne, que de la prospérité solide de son royaume. Il favorisa les lettres & les arts, peut-être plus par ostentation que par un goût réel. Mais cette ostentation est encore louable ; car elle produit de bons effets. Il encouragea les travaux des savans & des sociétés littéraires. Il fit faire des entreprises & des voyages utiles aux progrès des sciences. Le nom de Linnée honora son regne & la Suède. Deux hommes de génie enrichirent la elyziac de découvertes importantes. Des peintres se formèrent sous ce climat qui paroit si peu propre à la culture des beaux-arts ; mais le moral subjuguera le physique, lorsqu'il sera bien dirigé.

Le goût des arts sur-tout tient à un certain état de civilisation qui dépend beaucoup moins du sol que du gouvernement & des mœurs. Il faut convenir en même-temps que le moral a beaucoup plus à faire, lorsqu'il est contrarié par le climat.

De Hambourg, le 8 brumaire.

Il étoit impossible que le sénat de Hambourg laissât impunie l'insulte publique qui avoit été faite, par un marchand de cette ville, au ministre de Prusse, dans un moment où celui-ci recevoit à la porte de la ville les honneurs militaires dus à son caractère. En vain l'imprudent auteur de cette algarade s'étoit-il réfugié sur le territoire danois. Le sénat a adressé à la juridiction danoise des lettres réquisitoires, & a obtenu l'ex-tradition du coupable. L'affaire a été instruite, sans délai, poussée avec beaucoup de vigueur, & le marchand a été condamné à quatorze jours de prison, au pain & à l'eau, ainsi qu'au paiement de tous les frais de la procédure. Il restera aux arrêts, jusqu'à ce que S. M. prussienne fasse déclarer par son ministre, que cette punition est une satisfaction, & qu'elle est contente du zèle & de l'énergie que le sénat de Hambourg a déployés pour réparer cette injure.

Trois nouveautés importantes sont présentement ici le sujet des conversations, & pourront faire époque dans nos paisibles annales. La première est la permission accordée au théâtre Allemand d'ouvrir le dimanche. Cette faveur, sollicitée depuis bien des années, avoit toujours été rejetée par le crédit des ministres protestans. La seconde concession, plus importante, est l'ouverture de la porte, dite *Stein-Thor*, (Porte de Pierre), jusqu'à onze heures du soir, ce qui procure aux artisans & sur-tout aux journaliers, une grande facilité pour trouver dans le faubourg Saint-Georges, des logemens à meilleur prix que dans la ville. Ce réglemeut que provoquoit depuis long-tems l'intérêt d'une portion intéressante du peuple, a cependant trouvé beaucoup d'opposition, sur-tout dans la classe des propriétaires de maisons. Le troisième est un droit de timbre qui, jusqu'à présent, n'avoit lieu que sur les papiers de procédure. Il portera principalement sur les lettres-de-change. L'esprit mercantile qui dirige ici, sur-tout, les opinions, les sentimens d'une grande partie des habitans a fait jeter les hauts cris contre cette mesure; mais les gens sensés s'y conforment avec résignation, & remarquent que cette nouvelle taxe sera sur-tout supportée par l'étranger.

Extrait d'une lettre de Francfort, le 14 brumaire.

Les feuilles publiques ont parlé de la persécution qu'à essuyée, il y a quelque tems, M. Heinzmann de la part du magistrat de la ville d'Ulm. Voici un pendant à cette ridicule & odieuse affaire. M. Afsprung, littérateur connu, traducteur de quelques discours d'Isocrate, philologue distingué, vivoit tranquillement à Lindau. Ami de la liberté, son caractère & ses habitudes l'ont toujours renfermé dans le cercle de la théorie; & personne n'est plus éloigné que lui de toute activité révolutionnaire. Cependant le magistrat de la ville de Lindau lui ayant intimé l'ordre de s'en aller sous six semaines au plus tard, il vient d'être obligé de quitter ce séjour où il s'étoit cru quelques ressources, dont il est d'autant plus douloureux pour lui de se voir privé, qu'il est marié & sans fortune. L'ordre du magistrat de Lindau porte qu'on s'est vu obligé par des raisons d'état et de certaines insinuations d'autorités supérieures, à prendre la résolution de retirer à M. le professeur Afsprung la permission du séjour qu'il avoit. Le texte de cet ordre suffit pour prouver qu'il n'existoit aucune inculpation précise; & des propos vagues tenus peut-être avec arrogance par quelque subalterne agent d'une puissance dont la ville de Lindau est constitutionnellement indépendante, auront fait du

magistrat de cette ville l'instrument passif du malheur d'un honnête homme.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 8 brumaire.

Hier il est arrivé en quarante-deux jours une poste de la Jamaïque à Plymouth. Nos troupes abandonnent peu à peu l'île de Saint-Domingue, & s'embarquent successivement pour la Jamaïque. Au départ du paquebot, il y avoit encore 30 bâtimens marchands que le manque de marins avoit empêchés de suivre la flotte qui en est partie le 24 messidor.

Une lettre du commodore Trowbridge au lord Saint-Vincent annonce que les français à Alexandrie, privés par la victoire de Nelson, d'un convoi qu'ils attendoient de France, sont menacés d'une grande disette de vivres.

(Le commodore Trowbridge oublie sans doute que l'Égypte est le pays le plus fertile de l'Univers.)

On ne parle plus gueres dans le monde de la victoire de Nelson, mais on la célèbre encore dans les églises par une priere que voici :

« Dieu tout-puissant, arbitre suprême de l'univers; toi qui tiens en tes mains & la puissance & la force, & qui as daigné en revêtir, dans des mers éloignées, la flotte de ton serviteur, notre souverain; nous t'offrons en ce jour, comme il est de notre devoir, & nos louanges & nos remerciemens, car de toi seul viennent & les conseils & la force dans les combats. Toi seul, tu donnes la victoire aux rois; seul, tu garantis tes serviteurs des dangers de glaive. Nous t'en prions, accorde-nous une portion suffisante de ta grace, pour que cette œuvre de ta miséricorde, ainsi que toutes les autres, tournent au profit de ta gloire, & contribuent à l'avancement de ton saint évangile, à l'honneur de notre souverain, & en tant qu'il dépend de nous au bien de toute l'espèce humaine; & nous t'en prions encore, daigne maintenir dans nos ames, par l'effet de l'esprit sanctificateur, la crainte de l'offenser, la confiance dans tes secours, au moment du besoin, de manière que l'une & l'autre paroissent journellement dans nos actions; le tout conformément à la doctrine de notre seigneur & sauveur J. C., à qui, conjointement avec toi, ô pere, & toi, Saint-Esprit, trois personnes & un seul Dieu, sont dus tout honneur & toute gloire, *in secula seculorum. Amen.*

Le roi, la reine & une partie de la famille royale se rendirent, il y a quelque tems, à Maiden-Castle, près de Dorchester, pour y assister aux divertissemens qui devoient avoir lieu à l'occasion du jour de la naissance de la duchesse de Wirtemberg, leur fille aînée. On jugera de la nature de ces fêtes champêtres par le programme suivant des prix qui y ont été distribués :

Premier prix. — Une partie de cricket; une culotte de bœuf avec un ruban pour chacun des gagnans. (Le cricket est une espèce de jeu de boule).

Deuxieme. — Un fromage pour celui qui arrêtera un gros fromage qu'on roule du haut d'une colline.

Troisieme. — Une coupe d'argent, pour une course de *Fonies* (petits chevaux du pays de Galles).

Quatrieme. — Une livre de tabac pour le meilleur gamester.

Cinquieme. — Un barril de bière, roulé aussi du haut de la colline, pour celui qui l'arrêtera dans sa descente.

Sixieme. — Une oie, pour le plongeur qui restera le plus long-tems sous l'eau.

Septieme. — Un beau chapeau pour le jeu du bâton (*cudgell*).

Huitième. — Une demi-guinée pour l'âne qui, en trois courses, arrivera deux fois le premier.

Neuvième. — Un beau chapeau pour le jeune garçon qui saisira, avec la bouche, un petit-pain trempé dans de la melle & suspendu à une ficelle.

Dixième. — Un gigot de mouton & un gallon de porter, pour celui qui parcourra le plutôt cent verges, (yards) le corps enveloppé dans un sac.

Onzième. — Un bon chapeau pour la lutte à cloche-pied.

Douzième. — Une demi-guinée pour une course d'ânes, où celui qui arrive le dernier au but gagne le prix.

Treizième. — Un cochon, pour celui qui parviendra à le saisir par la queue.

Pour chacun de ces prix, on nomme un arbitre qui leve toutes les difficultés & proclame le vainqueur. Si l'assemblée est contente de sa conduite, on lui donne une demi couronne (un écu de 3 francs).

La plupart de ces jeux, comme ces prix, a quelque chose de mesquin & d'ignoble. Ce n'est pas là la dignité des nouvelles fêtes françaises. Cependant la cour y a ri aux éclats. Dans les intervalles, la musique du régiment de milice du Berkshire jouoit. Il y avoit des baraques où l'on rotissoit des pièces de bœuf & distribuoit des rafraichissemens pour les assistans : tout cela aux frais du comte de Radnor. C'est ainsi que s'amuse sa majesté britannique, pendant qu'on fustige & qu'on pend des milliers de ce qu'elle appelle ses sujets en Irlande.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Strasbourg, le 17 brumaire.

La grande question de la guerre et de la paix est toujours indécise. Les espérances de la paix se renouvellent ici, depuis quelques jours, sur-tout depuis qu'on sait que l'entrée des troupes autrichiennes dans le pays des Grisons ne sera pas regardée par la France comme une hostilité. On assure même que le général Schavenbourg a annoncé, après avoir reçu un courrier de Paris, au gouvernement helvétique, qu'on avoit l'espoir que les différends entre la France & l'Autriche finiroient par quelques moyens conciliatoires.

Cependant les mouvemens les plus actifs parmi les troupes ne discontinuent pas ; il en passe continuellement par notre département, pour se rendre en Suisse et en Italie.

Le général Sainte-Susanne et l'adjudant-général Fririon ont reçu ordre de passer en Italie. L'adjudant-général Bouvard remplace ce dernier en qualité de chef de l'état-major de la cinquième division. Le général Grouchy a passé ici, pour se rendre à Milan. L'armée de Mayence reçoit aussi journellement des renforts de l'armée d'Angleterre. Le général Jourdan est allé de Mayence au quartier-général de Fribourg. Il fera sous peu une tournée pour visiter les principaux postes occupés par l'armée qu'il commande. On croit que le quartier-général sera transféré à Wetzlar.

DE PARIS, le 22 brumaire.

Le journal officiel confirme en ces termes la fin des troubles qui avoient éclaté dans une partie des départemens réunis :

« Cette révolte est, dit-on, enfin apaisée. Les rebelles attaqués & surpris ont dû céder à la sagesse & à la vigueur des mesures qui ont été prises. Il n'a pas même été besoin, pour achever leur défaite, des renforts que dans le premier moment on avoit cru devoir appeler ; les troupes stationnées dans ces départemens ont suffi pour ramener

l'ordre ; & si les renforts arrivent, ils trouveront le combat fini, faute de combattans. Sans doute les amis, les agens de l'Angleterre ne s'attendoient pas que ces troubles, qu'ils ont excités, fomentés, seroient aussi promptement réprimés ; mais le gouvernement veille sur leur manœuvre ; par-tout des mesures de prévoyance & de sûreté sont prises, & l'heureux effet qu'elles ont produit dans la ci-devant Belgique, doit annoncer à nos ennemis, tant extérieurs qu'intérieurs, que s'ils osent former quelques nouvelles tentatives, ils seront également frappés & vaincus aussi-tôt.

(*Extrait du Rédacteur.*)

— Le général Brune est décidément arrivé à Paris.

— On vient d'arrêter à la trésorerie nationale un particulier porteur de faux bons, pour une somme de quarante-huit mille francs. Son procès va s'instruire avec la célérité qu'exige un crime dont la nature est si préjudiciable au crédit public.

— Un voleur s'est introduit hier, sur les 4 heures, dans une maison rue Jacques ; il avoit déjà pris ce qui lui convenoit, lorsque la cuisinière arrive ; il veut l'étrangler : elle crie, on vient à son secours. Le voleur se jette par la fenêtre ; ne se brise que le poignet, & est arrêté.

— On annonce la mort de plusieurs déportés de fructidor. On nomme Tronçon-Ducoudray, Lafond-Ladebat & Bourdon (de l'Oise). Mais ce n'est-là qu'un bruit sur lequel on n'a rien de très-positif.

— Les murs de Paris sont couverts de la cent-cinquième partie de la liste des émigrés du département de la Seine. On a inscrit dans ce supplément le nom de ceux des déportés qui se sont échappés de la Guyanne.

— Le gouvernement cisalpin vient d'expédier un courrier au directoire exécutif de France, pour lui annoncer l'acceptation, à une grande majorité, de sa constitution.

— Des brigands, au nombre de sept à huit cents, ont surpris l'abbaye de Tongerlo, voisine de Bois-le-Duc, & l'ont entièrement pillée ; ils savoient que les acquéreurs de cette maison n'avoient encore rien enlevé des démolitions qu'ils avoient fait faire & des objets précieux qu'elle renfermoit ; aussi, les voleurs y ont fait un riche butin, après quoi, non contents de s'approprier ce qui les accommodoit, ils ont eu la scélératesse de mettre le feu aux édifices. Beaucoup de bois sciés et apprêtés pour l'usage de la marine, une grande quantité de grains et de marchandises de tout genre, dont cette maison étoit le dépôt, sont devenus la proie des flammes. Cette perte cause la ruine des propriétaires.

— Quelques-uns des individus accusés d'avoir été les chefs des égorgeurs de Lyon étoient dans les prisons de Tournon (département de l'Ardèche). On y instruisoit leur procès. On assure que sept d'entre eux se sont échappés le 13 de ce mois.

— Le fameux château de Gaillon, département de l'Eure, bâti par le cardinal d'Amboise, a été vendu à vil prix, & vient d'être démoli par ses nouveaux acquéreurs. C'étoit un monument que regrettent les amis des arts.

— Quelques mouvemens ont eu lieu à Tarbes, à l'occasion des barrières établies pour la perception des droits de passe. Le général Augereau s'y est rendu d'Auch, le 10 brumaire, pour punir les séditieux.

— Le département de la Côte-d'Or fournit à la première classe de la conscription 2675 citoyens.

La dix-huitième division militaire, dont le quartier est à Dijon, en offrira à-peu-près dix-sept mille.

— Perrochel est arrivé à Lucerne, où il va déployer le caractère de ministre de la république française auprès du directoire helvétique.

— AN-Aziz-Effendi, ambassadeur de la Porte Ottomane à Berlin, y est mort, le 3 brumaire, d'une attaque d'apoplexie. Il avoit 49 ans. et étoit, dit-on, bien supérieur en lumières à la plupart de ses compatriotes.

— On apprend, de Pétersbourg, que le comte de Romanzoff, membre du département des affaires extérieures, a quitté le ministère.

MINISTÈRE DE LA MARINE.

Le ministre de la marine & des colonies prévient ses concitoyens que, conformément aux intentions du directoire exécutif, il sera procédé, le 5 frimaire prochain & jours suivans, à l'adjudication définitive de la construction de la coque de 16 vaisseaux de ligne, 18 frégates & 16 bâtimens légers.

Les devis des travaux & le cahier des charges seront déposés, le 25 brumaire, au bureau des renseignemens du ministère des finances, & au secrétariat-général de la marine, afin que tous les citoyens puissent en prendre connoissance.

Ces adjudications seront suivies de celle de l'habillement des troupes de la marine; des chauvres, charbons de terre & autres objets pour le même département.

Les concurrens se réuniront, le 5 frimaire, à onze heures du matin, dans la maison du ministre de la marine.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen DUBOIS (des Vosges.)

Séance du 22 brumaire.

Un membre fait un rapport sur l'ordre à établir dans la classification des lois.

Le conseil en ordonne l'impression.

Hurtant propose un projet de résolution sur l'instruction publique.

En voici les dispositions :

1°. Il y aura un instituteur dans les petites communes, et ensuite deux, trois et quatre instituteurs, suivant la population.

Ils enseigneront la déclaration des droits, la constitution et la morale républicaine.

Là où il y aara plus de deux instituteurs, on enseignera la géographie, le commerce, les arts, etc.

Le président de l'administration et le commissaire du directoire exécutif visiteront ces écoles, et dresseront procès-verbaux des soins des professeurs, des talens et du zèle des élèves.

Dans les chefs-lieux de département, il y aura un jury d'instruction composé de cinq membres.

Les presbytères non vendus seront affectés aux écoles primaires.

Les professeurs recevront une indemnité de 100 francs dans les communes au dessous de 2000 âmes, de 150 fr. dans celles de 2000 à 4000; de 200 francs dans celles de 4000 à 10,000; de 300 fr. dans celles de 10,000 à 30,000; & 400 fr. dans celles au dessus de 30,000 âmes. Ils seront logés dans les maisons nationales, ou aux dépens des communes.

Les pères et tuteurs des enfans mâles paieront une rétribution qui sera proportionnée à leurs facultés, et au nombre de 25 centimes.

Seront exempts de cette rétribution ceux dont la contribution foncière n'exécède pas 2 francs.

Les articles ci-dessus sont communs aux institutrices, sauf que leur traitement sera moindre d'un cinquième.

A la fin de chaque année, il sera fait une distribution de prix & d'un tableau des noms de ceux qui les auront obtenus. — Impression.

On reprend la discussion sur le droit d'enregistrement.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen PEREZ (de la Haute-Garonne.)

Séance du 22 brumaire.

Sur le rapport de D comberousse, le conseil approuve une résolution, du 13 brumaire, portant que le nom du représentant du peuple Barenbrock sera rayé de la liste des émigrés.

La discussion est reprise sur la résolution du 9 vendémiaire, qui fixe l'impôt à percevoir sur le tabac.

Delaunecourt combat la résolution.

Legend & Brostaret la défendent. Ils s'attachent à prouver que la résolution ne viole pas la constitution, en donnant des recherches dans les maisons des fabricans, & tendu que la constitution elle-même autorise ces visites dans différens cas. Brostaret ajoute, qu'il n'y a que les fabricans des départemens du Haut & Bas-Rhin qui s'opposent à la résolution, parce que, comme ils cultivent & fabriquent eux-mêmes, ils gagnent beaucoup plus que les fabricans des autres départemens de la république; & que la cupidité les empêche de consentir à partager avec les publicains; mais les fabricans patriotes deurent l'impression parce qu'ils la trouvent juste, & ils ne font point de difficulté de verser dans le trésor public une faible partie des bénéfices qu'ils font sur la fabrication du tabac.

Le conseil ferme la discussion & approuve la résolution.

Bourse du 22 brumaire.

Amsterdam.....	59 7/8, 61.	Rente viagère.....	115
Idem cour.....	57 1/2, 58 1/2.	Rente prov.....	115
Hambourg.....	194, 191 1/2.	Tiers consol.....	12 f. 10
Madrid.....	11 f. 50 c.	Bon 2.....	12 f. 10
Mad. effec.....	14 f. 50 c.	Bon 1.....	12 f. 10
Calix.....	11 f. 50 c.	Bon 1/2.....	12 f. 10
Cal. effec.....	14 f. 50 c.	Or fin.....	108 f. 80
Gènes.....	97, 95 1/2.	Ling. d'arg.....	50 f. 80
Livourne.....	105 1/2, 104 1/2.	Pon tagaise.....	57 f. 60
Bâle.....	pair, 1 per.	Piastre.....	57 f. 60
Geneve.....	3 p.	Quadruple.....	91 f. 60
Lyon.....	pair 15 j.	Ducat d'Ille.....	11 f. 60
Marseille.....	pair 10 j.	Guinée.....	25 f. 50
Bordeaux.....	pair 15 j.	Souverain.....	55 f. 20
Montpellier.....	pair 15 j.		

Espirit 1/2. 420 à 425 f. — Eau-de-vie 22 deg. 705 à 310
— Huile d'olive, 1 f. 22 à 25 c. — Café Martinique, 5 f. 10
— Idem St-Domingue, 2 fr. 75 à 80 c. — Sucre d'Anvers
2 f. 35 à 50 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 30 à 40 c. — Sucre
Marseille, 1 f. 2 c. — Coton du Levant, 2 f. 60 c. à 5 f. 10
— Coton des Isles, 4 f. 50 c. à 5 f. 50 c. — Sel. 0 f.

A. FRANÇOIS.